

# Compte Rendu de la Réunion du 6 février 2024 à 19 heures 30

Séance du 6 février 2024 à 19h30

Le Conseil Municipal de la Commune d'HESTRUD (Nord) dûment convoqué le six février deux mille vingt-quatre, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, dans la Maison Commune sous la Présidence de Monsieur André BERTEAUX, Maire d'HESTRUD.

Nombre de conseillers en exercice **11**

**Présents** : André BERTEAUX, Olivier VAN DER VRECKEN, Christiane DARNAUX, Franck DERNONCOURT, Stéphane PETIT, Sylvie LECOYER, Marie-Rosine BAILLY, Jean-Luc VANDEPONTSEELE

**Absents excusés** : Florence BAVAY, Thierry MOUVET, Line LECLERCQ

**Pouvoir** : Néant

**Démissionnaire** : Néant

**Décédé** : Néant

Secrétaire de séance : Olivier VAN DER VRECKEN

**Lecture du compte rendu de la réunion du conseil municipal précédente.**

## **1. Proposition des coupes de l'exercice 2024.**

Le conseil municipal approuve l'état d'assiette des coupes de l'année 2024,

Mode de délivrance des bois d'affouages :

- délivrance des bois sur pied.

Propose le prix des coupes de bois à 18 € le m<sup>3</sup> et 13 € le stère.

## **2. Retrait de la délibération du 27 novembre 2023 (Prime de pouvoir d'achat exceptionnelle pour les agents territoriaux).**

Les services du contrôle de légalité de la sous-préfecture d'Avesnes-sur-Helpe ont émis un recours gracieux à l'encontre de cette décision du fait que celle-ci :

\* ne vise pas l'avis du CST,

\* et ne permet pas de vérifier le montant exact de la prime,

Monsieur le maire propose de retirer la délibération du 27 novembre 2023 et d'adopter une nouvelle délibération, après avis du CST (Comité social du CDG 59).

## **3. Indemnité pour le gardiennage de l'église.**

\*Le conseil municipal après en avoir délibéré, 8 voix pour, décide d'attribuer la responsabilité du gardiennage de l'église communale à Monsieur René MOUVET, rue de Beaumont à HESTRUD.

L'indemnité est fixée par la circulaire N°NOR/IOC/D/11/21246C du 29 juillet 2011 et s'élève à 499,75€ par /an.

#### **4. Subvention pour l'association AMF-AD Année 2024.**

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la subvention pour l'association AMF-AD pour un montant de 200 € au titre de l'année 2024.

#### **5. Subvention pour la fondation ARSEP.**

Refus.

#### **6. Demande de subvention ADVB ET DETR pour l'année 2024.**

Le conseil municipal approuve l'avant-projet des travaux de remplacement des châssis et des volets et le remplacement des luminaires de la salle des fêtes.

Sollicite une subvention DETR au titre du programme 2024.

Sollicite une subvention ADVB au titre du programme 2024.

#### **7. Approbation du Compte de Gestion 2023.**

Le compte de gestion est proposé au vote. Celui-ci est adopté à l'unanimité avec 8 voix pour.

#### **Questions et informations diverses :**

Lecture de la lettre des Restos du Cœur (remerciement).

Aide habitat rural – proposition pour le Site Web d'Hestrud.

Refus pour la sonnerie de la cloche de l'église.

Lettre de Mr et Mme Daux (étude en cours du problème évoqué).

Interdiction de stationner pour les poids-lourds sur le parking du centre du village.

Commission des finances : Mardi 20 février 2024 à 19H30 à la salle de la mairie.

Mr Jean-Luc VANDEPONSEELE, Mme Sylvie LECOYER, Mme Florence BAVAY, Mr Olivier VAN DER VRECKEN.

La séance a été levée par Monsieur le Maire.

